

Renvoi au ministre de la guerre de la pétition de la société populaire d'Auxerre qui demande le séquestre des biens de Foulon, Berthier, Flesselles et Launay, lors de la séance du 20 ventôse an II (10 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au ministre de la guerre de la pétition de la société populaire d'Auxerre qui demande le séquestre des biens de Foulon, Berthier, Flesselles et Launay, lors de la séance du 20 ventôse an II (10 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 272;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30617_t1_0272_0000_21

Fichier pdf généré le 22/01/2023

Breux, Boissy-sous-la-Montagne, Guigneville, Puisselet-le-Marais, Bouray, Ormoy, Mondeville, Soisy-Sous-Ecole, Videlles :

- 1690 chemises ;
- 23 douzaines de cols ;
- 242 paires de bas ;
- 124 paires de souliers ;
- 49 paires de guêtres ;
- 3 habits complets ;
- 3 habits d'uniforme ;
- 1 veste d'uniforme ;
- 3 manteaux ;
- 7 draps de toile ;
- 4 gibernes ;
- 3 sacs de peau ;
- 2 sacs de toile ;
- 3 paires de gants ;
- 1 paire de bottes molles ;
- 3 épaulettes et contre-épaulettes en or ;
- 2 dragons en or ;
- 1 paire d'agraffes ;
- 1 paire de boucles à souliers ;
- 1 boucle de col ;
- 1 cachet, le tour d'argent ;
- 1 cravate de soie ;
- 111 livres de charpie ;
- 80 livres de bandes et compresses ;
- 3 casques ;
- 12 mouchoirs de poche ;
- 2 couvertures en laine...

et beaucoup d'autres linges qui ne sont pas encore coupés en compresses et en bandes. 18 l. en numéraire et 1365 l. en assignats.

SERGEANT, DUCHÉ, HÉREL, T. ROUSSEAU, SAGOT.

6

Le citoyen Chrétien, secrétaire du district de Preuilley, s'engage à fournir deux paires de souliers, par trimestre, pour les défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Preuilley, 24 pluv. II] (2).

« Citoyens représentans,

Vous avez sauvé la République en établissant le gouvernement révolutionnaire ; pour achever de la consolider je vous invite à rester à votre poste.

Je m'engage à fournir, tant que je serai secrétaire de l'administration, pour les besoins de nos frères d'armes qui combattent pour nous, contre la tyrannie, deux paires de souliers par chaque trimestre.

(1) P.V., XXXIII, 163. Bⁱⁿ, 25 vent. 1^{er} suppl^t.

(2) C 294, pl. 970, p. 6.

Plusieurs ci-devant prêtres de ce district ont déposé les hochets de la superstition, tribut humiliant de l'ignorance et de la crédulité des peuples, et maintenant les ci-devant églises de la commune de Preuilley, sont destinées au triomphe de la liberté et de la raison. S. et F. »

CHRÉTIEN.

7

L'agent national du district de Gannat, département de l'Allier, envoie l'état des effets montant à 51 marcs, qui ont été envoyés à la trésorerie par son district, non compris 3 croix ci-devant de Saint-Louis.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi à l'administration des domaines nationaux (1).

8

La société populaire de Camps, district de Brignoles, invite la Convention à rester à son poste et la félicite du choix des citoyens Barras et Fréron qui ont régénéré l'esprit public dans leur pays.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

9

L'agent national du district d'Arnay-sur-Arroux écrit que des biens d'émigrés, estimés 57, 187 liv., ont été vendus 132,000 liv.

Il observe que la grande division des héritages est salutaire; mais que la division des prés, en trop petites parties, est nuisible.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines (3).

10

La société populaire d'Auxerre sollicite un décret qui déclare acquis au profit de la nation les biens de Foulon, Berthier, Flesselles, Lannay, et tous ceux qui ont succombé dans le combat à mort que leur ont livré les amis de la Liberté. Elle (4) offre un cavalier qui est prêt à partir.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au ministre de la guerre (5).

(1) P.V., XXXIII, 163. Bⁱⁿ, 25 vent. (1^{er} suppl^t); C. Eg., n° 570; J. Sablier, n° 1189.

(2) P.V., XXXIII, 163. Bⁱⁿ, 20 vent.

(3) P.V., XXXIII, 163. Bⁱⁿ, 20 vent.; J. Sablier, n° 1189; C. Eg., n° 570; Ann. patr, p. 1939; M.U., XXXVII, 330.

(4) Mon., XIX, 671; C. Eg., n° 570; M.U., XXXVII, 332; J. Sablier, n° 1189.

(5) P.V., XXXIII, 163.